# BAKOM
# OFCOM
# UFCOM

Rapport annuel 2003

*Préface*

5 Préface Marc Furrer

*Centre de compétences*

7 Le centre de compétences OFCOM
7 Centre de compétences Radio et télévision
9 Centre de compétences Services de télécommunication
13 Centre de compétences Concessions de radiocommunication et installations
15 Centre de compétences Gestion des fréquences
18 Centre de compétences Relations internationales

*Collaboratrices et collaborateurs*

21 Direction
21 Statistiques

*Finances*

25 Rapport financier
25 Dépenses
26 Recettes
26 Révision des redevances et des émoluments

*Annexes*

31 Liste des cadres
34 Glossaire
35 Impressum

«Les technologies
de l'information ne sont pas
une formule magique…

# PRÉFACE



En consultant notre rapport annuel, vous aurez tôt fait de remarquer que les étals de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) sont hauts en couleurs. Notre palette d'activités et de prestations comporte aussi bien la surveillance des fréquences que la localisation des perturbations ou encore que l'octroi de concessions de radiocommunication à usage professionnel aux compagnies aériennes, aux CFF et même aux chauffeurs de taxi. Sans compter l'ouverture très controversée de ce que l'on appelle le «dernier kilomètre» dans le domaine des télécommunications, les enjeux tant culturels que politiques liés à l'octroi de concessions radio et télévision, de même que la préparation d'un sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information qui s'est tenu à Genève.

Les besoins des consommatrices et consommateurs constituent le fil rouge des diverses activités de notre office. Il va sans dire que ces besoins – particulièrement dans le domaine de la communication – sont de nature très différente. D'un côté, chacune et chacun désire pouvoir bénéficier de services de télécommunication ainsi que de programmes radio et télévision en grand nombre, de bonne qualité et le moins cher possible. D'un autre côté, tous les opérateurs qui le souhaitent doivent pouvoir accéder librement au marché. L'une de nos tâches consiste notamment à veiller à ce que cet accès soit possible. Parallèlement, il nous faut aussi nous assurer que le consommateur s'y retrouve dans cette jungle d'offres et qu'il ne se fasse pas mener en bateau.

Par ailleurs, nos activités se concentrent également sur les citoyens et les consommateurs que ne ciblent pas les stratégies de marketing, à l'instar des personnes âgées, souvent peu familiarisées avec les nouvelles technologies. Autres exemples: les habitants des régions de montagne souhaitent disposer de canaux de communication aussi performants que ceux des citadins. Les amateurs d'opéras ou les fans de hip-hop attendent autre chose d'une radio que la diffusion des titres du hitparade et veulent écouter leur musique préférée ou obtenir des informations qui s'y rapportent. Les malentendants souhaitent téléphoner ou suivre des programmes de télévision comme tout un chacun, alors que les Suisses vivant à l'étranger désirent recevoir régulièrement des nouvelles de leur pays.

Dans toutes nos activités, les besoins spécifiques de ces consommateurs vont de pair avec la notion de service public dans le secteur de la communication. Il ne faut pas qu'une société de l'information à deux vitesses se développe en Suisse. Or, ce sont justement les laissés-pour-compte de cette évolution qui pourraient le plus bénéficier des avantages des technologies de l'information et de la communication. Notre devoir est donc avant tout social et hautement politique.

Le marché et la technologie ne doivent jamais constituer un but en soi. Il nous faut donc autant soutenir le marché que promouvoir une utilisation optimale de la technologie et en faciliter l'accès pour tous.

Ce rapport annuel démontre bien de quelle façon nous cherchons à atteindre ce but.

Je vous souhaite une bonne lecture!
Marc Furrer, directeur

*Les collaborateurs de l'OFCOM réunis sous un même toit: après avoir travaillé durant six ans en deux endroits différents, Bienne et Nidau, nous avons à présent la même adresse. En février 2004, les bureaux de Nidau ont pu être déménagés dans le nouveau bâtiment, situé à la rue de l'Avenir à Bienne.*

*Les photos figurant dans ce rapport annuel montrent bien les différentes étapes de construction du nouveau bâtiment, caractérisé par sa luminosité et sa transparence.*

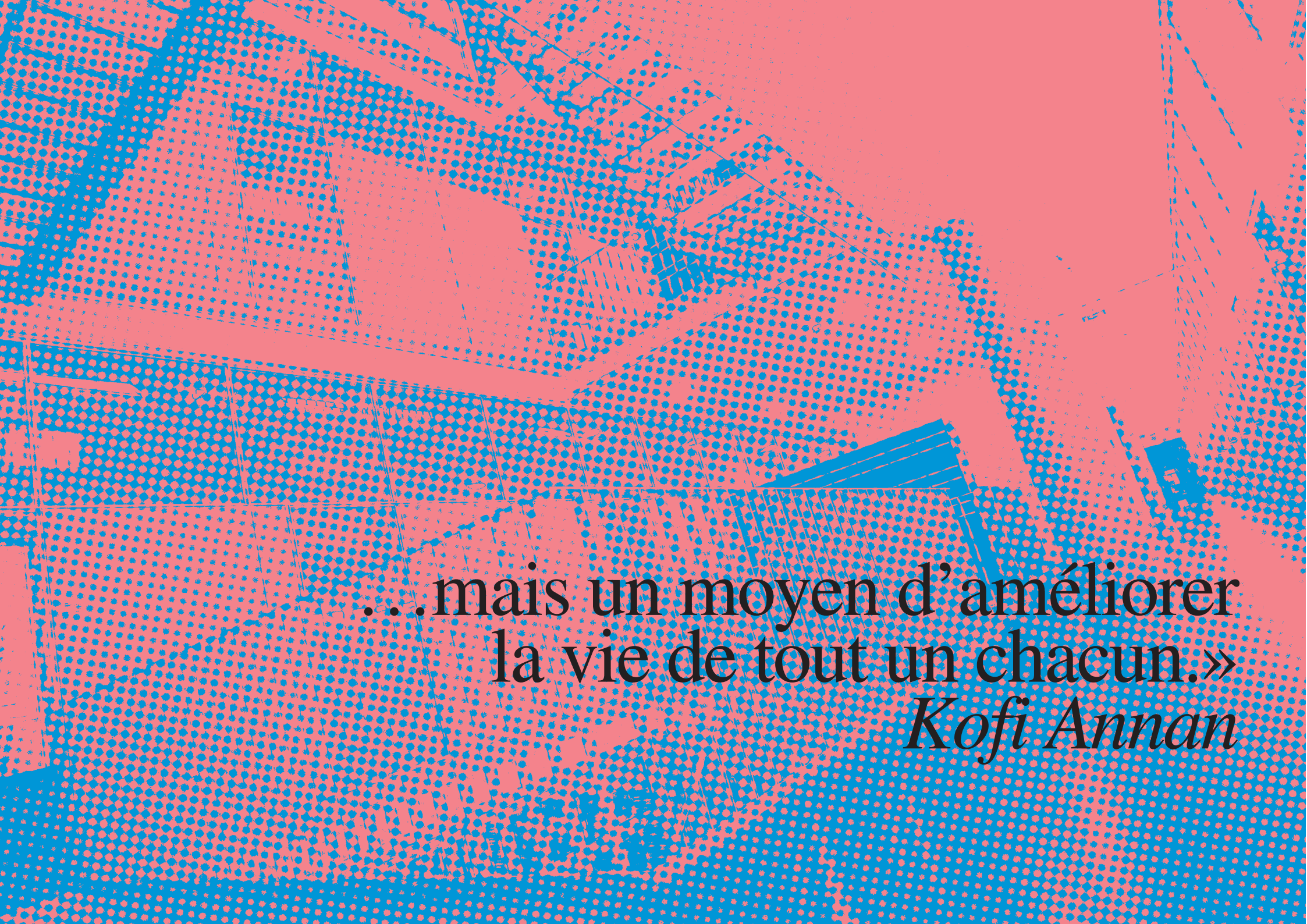

…mais un moyen d'améliorer
la vie de tout un chacun.»
*Kofi Annan*

# CENTRE DE COMPÉTENCES

## LE CENTRE DE COMPÉTENCES OFCOM

Il devient toujours plus compliqué de suivre, de comprendre, puis d'interpréter les développements technologiques qui surviennent dans le domaine des télécommunications et dans celui des médias électroniques. En général, ces tâches sont accomplies par des partenaires de confiance qui réunissent les connaissances nécessaires et procèdent ensuite à leur traitement. L'immense avantage de l'OFCOM est le suivant: il réunit sous un même toit des domaines fort différents, mais également convergents, qui peuvent être abordés ensemble. Nous sommes donc en mesure de mettre notre savoir à la disposition des acteurs du marché et des milieux intéressés. Nos collaborateurs sont encouragés à échanger les connaissances acquises dans leur domaine de travail respectif et à chercher ensemble les solutions aux questions qui se présentent.

A la fin des années 80 déjà, le Parlement avait anticipé la tendance à la convergence en rassemblant les divers secteurs au sein de la même autorité. L'OFCOM est donc soumis à deux autorités différentes. D'une part, il prépare les dossiers relevant des médias électroniques à l'intention du Conseil fédéral et du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC); il leur présente également les propositions correspondantes et exécute leurs décisions. D'autre part, il travaille pour la Commission fédérale de la communication (ComCom) – un organe indépendant – dans le domaine des télécommunications.

## CENTRE DE COMPÉTENCES RADIO ET TÉLÉVISION

### *Révision de la loi sur la radio et la télévision*

En novembre, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national (CTT-N) a clos, après neuf séances, ses débats sur la révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV). La commission a décidé de suivre le message du Conseil fédéral de décembre 2002 et de le soumettre au plénum. La CTT-N a conservé les principaux points de la révision, à savoir de continuer à garantir un service public fort dans la radiodiffusion et en même temps d'assouplir les prescriptions applicables aux diffuseurs de programme privés. Elle souhaite aussi maintenir un soutien solide aux radiodiffuseurs locaux-régionaux par le biais des redevances de réception. En revanche, la CTT-N a notamment modifié l'organisation des autorités: elle ne s'est pas prononcée en faveur de la création d'une nouvelle Commission des télécommunications et des médias électroniques telle que proposée par le Conseil fédéral pour agir en tant qu'autorité concédante et organe de surveillance; elle souhaite conserver les principes de l'organisation actuelle.

### *Radiodiffusion internationale, nationale et régionale-linguistique*

Après des années de statu quo, on a recommencé à investir dans de nouveaux projets radio et télévision: en acceptant TVM3 le 2 juillet, le Conseil fédéral a pour la première fois consenti à la diffusion d'un programme de TV privé pour toute la Suisse romande; en Suisse alémanique, c'est U1, un programme complet financé par des capitaux autrichiens, qui s'est vu octroyer une concession par le gouvernement et qui a été lancé sur les ondes le 12 novembre. Enfin, avec Elevator TV, la Suisse alémanique bénéficie d'une offre supplémentaire prête à démarrer. Autre nouveauté à signaler dans le secteur de la radio: le 21 mai, Radio Top Two a reçu une concession de diffusion internationale. Après ces dernières années, où il était régulièrement question de mettre hors service des émetteurs, il semblerait qu'une lueur d'espoir pointe à nouveau à l'horizon.

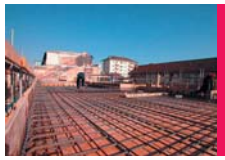

### *Diffuseurs locaux et régionaux*

Dans le domaine de la radio, 2003 a continué d'être synonyme de transitions économiques importantes. Ainsi, le DETEC a autorisé le groupe de médias français NRJ à reprendre 49% des actions de Radio Z (devenue «Energy Zürich»); il a aussi approuvé la reprise de One FM (Genève) et Lausanne FM par un homme d'affaires suisse. En mai 2003, une concession pour une nouvelle radio jeunesse a été mise au concours à Zurich. Après le retrait de l'un des candidats, cinq dossiers restent en lice. Le DETEC décidera du nouveau diffuseur au cours de l'été 2004. Fin novembre 2003, le Conseil fédéral a élargi la zone de desserte de Radio Emme aux régions de Willisau et Münsingen. Il a également supprimé la plage de programme jamais utilisée dans l'agglomération de Soleure qui était réservée pour une radio culturelle non commerciale. Enfin, il a réduit la zone de desserte de la radio schaffhousoise Radio Munot à son étendue initiale. Radio Munot avait au préalable renoncé à étendre son offre en direction de Winterthour.

A la fin de l'année, le DETEC a renouvelé la concession de la télévision locale zurichoise ZüriPlus. De son côté, l'OFCOM a rejeté une demande visant à obliger Cablecom à diffuser le programme sur son réseau câblé à Zurich, les conditions juridiques n'étant pas réunies. Quelques mois auparavant, l'OFCOM avait déjà autorisé le transfert économique de Cablecom Sarl à un consortium d'investisseurs et de créanciers étrangers.

### *Radiodiffusion numérique*

Le domaine de la télévision a connu une évolution importante en matière de nouvelles technologies: après un temps d'essai en Engadine, la SSR a mis en service début août un réseau d'émetteurs TV terrestres numérique au Tessin («digital video broadcasting»; DVB-T), après que le Conseil fédéral lui a attribué, le 25 juin, les droits et obligations correspondants pour une couverture nationale. Le DVB-T permet surtout à la SSR d'assurer le service universel et la complémentarité linguistique avec ses programmes. L'OFCOM a entamé les travaux préparatoires pour l'aménagement du réseau en Suisse romande, qui devrait être terminé dans le courant de l'année 2004. D'ici 2008/09, on devrait pouvoir capter des signaux TV numériques via les antennes intérieures ou aériennes dans toute la Suisse. En tout, la Suisse compte déjà plus de 100 stations d'émission numériques en service.
Voir aussi «Conférence de planification en vue de l'introduction de la radiodiffusion numérique», p. 16.

Dans le domaine de la radio numérique (DAB), la SSR a levé son moratoire et continue d'étendre son réseau d'émetteurs.

### *Amélioration de la desserte OUC*

En mai 2003, l'OFCOM a publié le rapport final du groupe d'experts OUC 2001, qui présente plusieurs possibilités pour utiliser plus efficacement les fréquences OUC. En vue de la consultation publique prévue sur le sujet, l'OFCOM a demandé un rapport d'expertise technique et économique supplémentaire quant aux répercussions possibles sur les médias. Les résultats de cette étude sont attendus pour le printemps 2004; ils seront ensuite présentés au public.
www.ofcom.ch/fr/radio_tv/sender/ukw2001/index.html

### *Surveillance*

Outre les procédures formelles, les activités de conseil auprès des radiodiffuseurs dans le domaine de la publicité et du sponsoring se sont aussi intensifiées. Pour l'année 2004, cette autorité de surveillance que constitue l'office souhaite établir, en matière de sponsoring, des directives plus claires et moins sujettes à interprétation. Une ébauche de ces bases a déjà été élaborée en 2003. Un tiers environ des 44 décisions de surveillance rendues durant l'exercice sous revue concernait des questions techniques. Dans la plupart des cas, l'OFCOM a dû intervenir auprès d'usagers qui ne respectaient pas les limites de puissance autorisées pour la radio, entraînant ainsi des perturbations dans la réception des programmes de radio ou de services radioélectriques voisins.
Voir aussi «Surveillance du marché des installations et des concessions de radiocommunication», p. 14.
www.ofcom.ch/fr/radio_tv/aufsicht/aufsichtsentscheide_archiv/entscheide2003/index.html

### *Encaissement des redevances de réception radio et télévision*

L'année écoulée a vu le nombre de recours en suspens contre les décisions de Billag SA augmenter de façon marquante. S'ils atteignaient à peine plus de 600 au début 2003, ils avaient déjà dépassé le seuil du millier à la fin de l'année. Cette tendance était prévisible depuis un certain temps déjà et s'explique par les conditions économiques actuellement instables. L'OFCOM a donc renforcé le personnel chargé de traiter ces recours. Les postes supplémentaires sont financés par le biais des redevances de réception.
Voir aussi «Surveillance en matière de redevances de réception radio et télévision», p. 15.

## CENTRE DE COMPÉTENCES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

### *Evolution du marché des fournisseurs de services de télécommunication*

La consolidation du secteur des fournisseurs de services de télécommunication a ralenti, et le nombre des fournisseurs actifs sur le marché a continué à

| Date | Services sur réseaux fixes | Services sur réseaux mobiles | Radiations (tous FST confondus) | Contrats d'interconnexion |
|---|---|---|---|---|
| **31.03.98** | 57 | - | - | 7 |
| **31.12.98** | 147 | 6 | 25 | 35 |
| **31.12.99** | 234 | 20 | 32 | 50 |
| **31.12.00** | 289 | 26 | 36 | 71 |
| **31.12.01** | 313 | 35 | 95 | 77 |
| **31.12.02** | 321 | 47 | 144 | 51 |
| **31.12.03** | 282 | 45 | 189 | 64 |

décroître légèrement. Le nombre de fournisseurs de services ADSL sur la base de l'offre en gros de Swisscom est monté à 28. L'accès à large bande est devenu ainsi une offre standard des fournisseurs de services internet. En revanche, les liaisons WLL (Wireless Local Loop) ne sont plus offertes que par une seule compagnie. Une concession WLL a dû être retirée faute d'être utilisée, une autre procédure de retrait est en cours. L'appel d'offres (adjudication selon certains critères) pour des fréquences GSM supplémentaires (2x15 MHz), que nous avons effectué sur mandat de la ComCom, a pour but de stimuler le marché suisse de la téléphonie mobile grâce à des projets novateurs. En décembre 2003, sur la base de notre évaluation, la ComCom a octroyé une concession nationale aux entreprises Tele2 et In&Phone. A part 3G Mobile (Telefonica), les concessionnaires de téléphonie mobile de la 3e génération ont progressé dans la mise sur pied des infrastructures UMTS. En décembre 2003, la ComCom a confirmé l'obligation de desservir 50% de la population d'ici fin 2004, après avoir suspendu la cible intermédiaire de 20% à fin 2002, en particulier à cause de l'insuffisance de la technologie, à l'époque, et de goulets d'étranglement dans la fourniture de terminaux commercialisables.

Il apparaît que les utilisateurs «nomades» et mobiles disposeront en fin de compte de différentes plateformes technologiques (GSM, WLAN, UMTS) intégrées. Grâce à ce qu'on appelle des «hotspots» équipés de la technologie WLAN, l'utilisateur mobile peut disposer localement de davantage de larges bandes.

L'évolution vers une légère diminution des raccordements au réseau de téléphonie fixe s'est poursuivie. Dans le même temps, le nombre de consommateurs qui passent de l'analogique au numérique est entre-temps en baisse. Ces deux tendances sont fortement influencées par le développement de la téléphonie mobile et de la croissance des raccords à large bande pour l'accès à l'internet. Le nombre des raccordements à la téléphonie mobile continue à

**Raccordements ADSL et modem-câble**

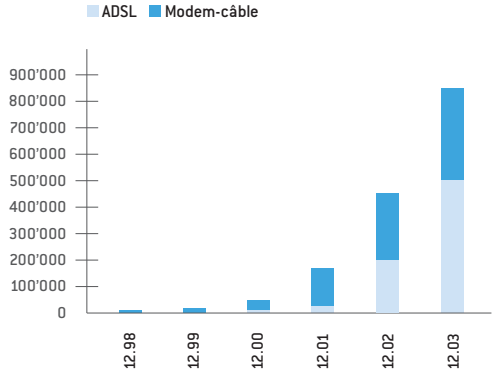


**Indice des prix pour les clients privés**
**Source: OFCOM**

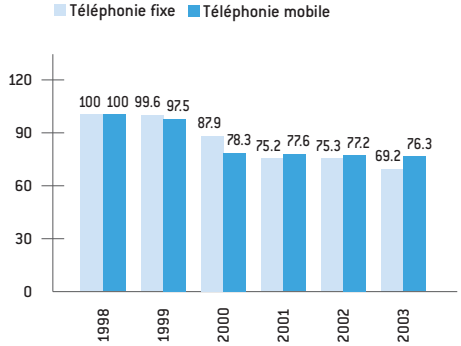


**Sources: Swisscom, Sunrise, Orange, calculs OFCOM**

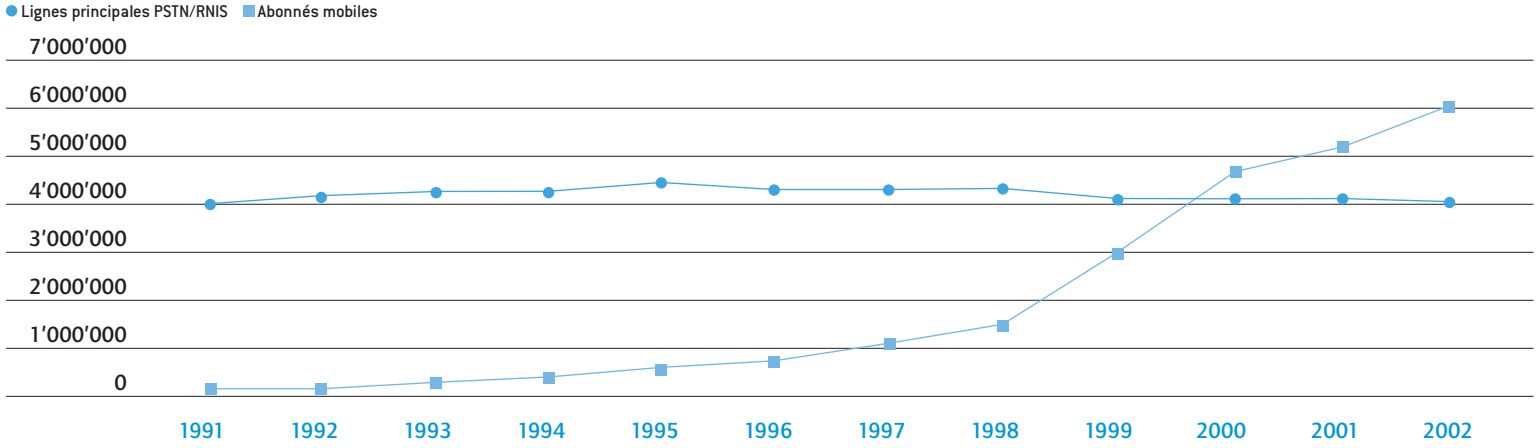

augmenter, encore qu'à un rythme moins soutenu que pendant les «années folles». En revanche, le marché des raccordements à large bande a «pris l'ascenseur». A fin 2003, quelque 850'000 raccordements de ce type étaient en service, l'ADSL ayant d'ailleurs nettement dépassé les modems de raccordement par le câble du téléréseau. L'offre en gros de Swisscom couvre désormais plus de la moitié des raccordements à large bande.

Dans l'ensemble, l'évolution des prix s'est stabilisée, selon l'index des prix à la consommation des télécommunications, lequel ne baisse plus que légèrement. Dans la communication mobile, en particulier, les prix n'ont guère bougé depuis 2000 pour les abonnements de même type, alors que le réseau fixe a connu une nouvelle chute des prix en 2003.

### *Service universel et sécurité de l'information*

Le service universel est toujours garanti. La concession en vigueur depuis le 1er janvier 2003 y a aussi inclus le RNIS (ISDN), ce qui n'a pas suscité de problèmes. Le nombre de cabines téléphoniques publiques a continué à décroître légèrement, notamment à cause de l'expansion de la téléphonie mobile. La légère augmentation des plaintes de consommateurs concernant le service universel indique une sensibilité accrue de la clientèle quant à la qualité des services, raison pour laquelle l'OFCOM a intensifié sa surveillance. Quelques événements dévastateurs comme la perte de tous les contenus des messageries électroniques d'un fournisseur suisse d'accès internet ou la propagation du ver électronique Blaster ont prouvé que les infrastructures des télécommunications sont exposées à des risques substantiels. Pendant l'exercice sous revue, l'OFCOM a effectué une analyse approfondie des risques en collaboration avec la fondation InfoSurance.

Les Chambres fédérales ayant approuvé en décembre la loi fédérale sur les services de certification dans le domaine de la signature électronique, l'OFCOM élabore désormais les dispositions d'exécution.

### *Interconnexion*

Au cours de l'exercice, la ComCom avait à examiner huit procédures d'interconnexion. Nous lui en avons transmis cinq pour décision. L'instruction des trois autres est en cours. Les procédures engagées par Tele2 contre Orange et Swisscom à propos des prix des terminaisons mobiles ont pu être bouclées grâce au retrait des demandes. Dans les procédures Sunrise et MCI WorldCom contre Swisscom, la ComCom s'est basée sur les analyses approfondies des coûts effectuées par l'OFCOM pour réduire de 25–35% les prix d'interconnexion du réseau fixe. Cette décision a été contestée et attend le jugement du Tribunal fédéral. La ComCom a encore rejeté une demande de Tele2 exigeant une offre de revente des raccordements d'usagers. Trois procédures d'interconnexion engagées par Sunrise contre Swisscom sont actuellement en cours. Elles concernent les lignes louées, l'accès rapide aux services à haut débit ainsi que l'accès commun et totalement dégroupé aux raccordements d'usagers.

### *Ressources de numérotation et d'adressage*

Comme l'année précédente, la demande de nouveaux blocs de numéros et codes de sélection du fournisseur (Carrier Selection Codes, CSC) a ralenti. En revanche, les numéros de services à valeur ajoutée connaissent toujours le même dynamisme: quelque 15'000 nouveaux numéros de ce type ont été attribués, encore que les nombreuses renonciations aient provoqué un léger recul (-2,5%) par rapport à 2002. A fin 2003, 91'000 numéros de ce type étaient attribués, dont 52'000 dans les catégories 0900 (affaires, marketing), 0901 (divertissements, jeux, concours) et 0906 (services érotiques). Les numéros 09XY recèlent un potentiel d'abus important (au cours de l'exercice sous revue, nous avons reçu 2000 plaintes de consommateurs). Nous avons donc resserré progressivement les conditions d'exploitation et durci la surveillance. D'un côté, nous avons préparé une information complète à l'attention des consommateurs (www.ofcom.ch/0900), de l'autre nous avons

**Indice des prix à la consommation pour les services de télécommunication (téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès internet)**
**Source: OFS**

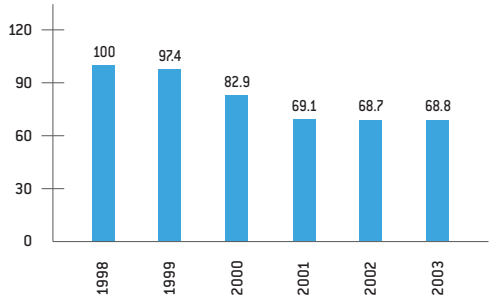


**Evolution de la demande en CSC et blocs de n° à 10'000 numéros (1997–2003)**

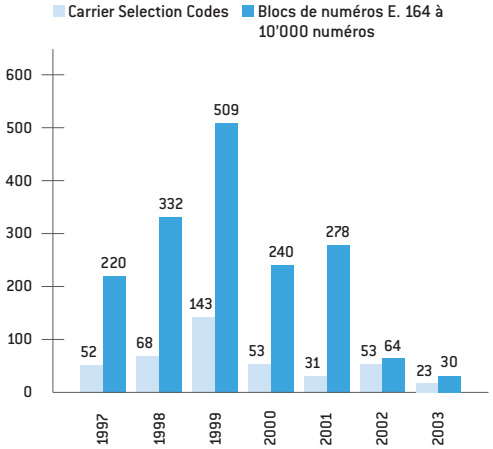

**Numéros de services à valeur ajoutée**
**(Total en décembre 2003 = 91'293)**

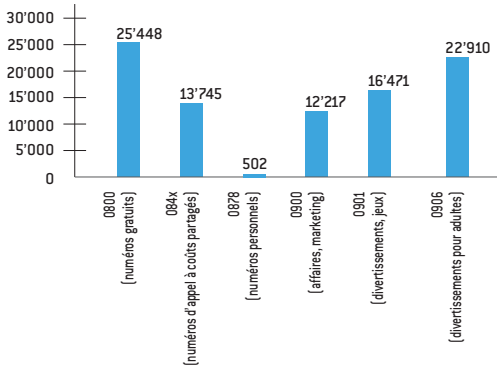


**Recours déposés par les consommateurs**

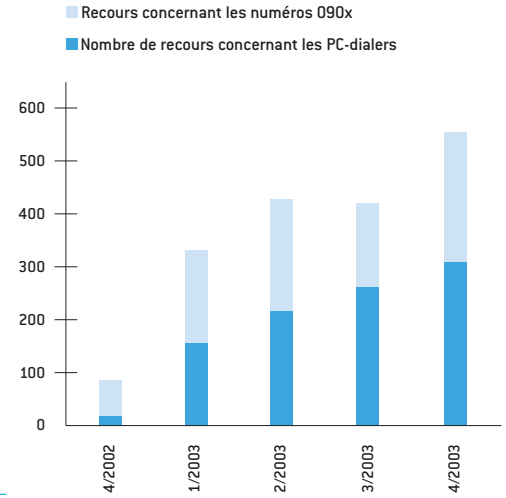


engagé plus de 200 procédures de surveillance et retiré 117 numéros; dans certains cas, nous avons même refusé de nouvelles attributions.

Après que la ComCom a confirmé, suite à un nouvel examen, le changement de l'indicatif 01 en 044 pour la région de Zurich, l'OFCOM prépare cette migration sur le plan technique et sur celui de la communication, avec le concours des fournisseurs de services de télécommunication (www.ofcom.ch/044).

Vu la convergence progressive entre téléphonie traditionnelle et internet, l'OFCOM a octroyé à la fondation Switch une autorisation d'exploiter, à des fins d'essai, les ressources d'adressage dans le cadre du système ENUM. ENUM est un système mis au point par l'IETF (Internet Engineering Task Force), qui permet de convertir automatiquement des numéros de téléphone en adresses internet. On réalise ainsi la communication entre l'internet et la téléphonie traditionnelle. L'essai est suivi par un groupe de travail auquel l'industrie est associée.

### *Surveillance*

En 2003 aussi, les obligations découlant de la législation sur les télécommunications ont dû être imposées dans le cadre de nombreuses procédures de surveillance, la majeure partie concernant des abus de numéros de services à valeur ajoutée. Un fournisseur a violé l'obligation d'interopérabilité en bloquant le raccordement à certains numéros sans s'appuyer sur une procédure de révocation de la part de l'OFCOM. D'autres procédures concernaient l'insuffisance des données fournies pour la statistique des télécommunications. Des méthodes trop agressives de recherche de clients ont déclenché une enquête préliminaire à l'endroit d'un fournisseur de services de télécommunication.

La LTC astreint les fournisseurs de services de télécommunication à «observer les conditions de travail usuelles dans la branche». Cette disposition a donné lieu à des discussions lors de restructurations. Une expertise demandée par l'OFCOM conclut que les conditions de travail de la branche ne sont pas respectées s'il y a des écarts importants par rapport à la moyenne de la branche sur les points essentiels du rapport de travail, soit l'horaire de travail, le salaire et le droit aux vacances.
www.ofcom.ch/fr/telekommunikation/grundlagen/arbeitsbedingungen/index.html en allemand uniquement.

### *Législation*

Le Conseil fédéral a inscrit une obligation dans l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST). Entrée en vigueur le 1er avril 2003, la modification de l'OST a également soumis à l'interconnexion obligatoire l'accès aux services à haut débit (Bitstream Access) et les lignes louées. Parallèlement, les résultats de la procédure de consultation de l'été 2002 concernant la modification de la LTC ont été transmis au Conseil fédéral. Le 12 novembre 2003, celui-ci a adopté le message destiné aux Chambres. S'inspirant du nouveau cadre juridique européen, la modification de la loi vise à accroître la concurrence tout en améliorant la protection des consommateurs, ainsi que celle des données personnelles. L'exercice sous revue a également permis la révision de diverses ordonnances et prescriptions techniques.

### *Société de l'information*

Le 25 juin 2003, le Conseil fédéral a pris acte du 5e rapport du Groupe de coordination Société de l'information (GCSI), lequel comprenait non seulement un état des lieux, mais définissait aussi les objectifs et mesures du Comité interdépartemental Société de l'information (CI-SI). En octobre, l'OFCOM a réalisé une campagne pour promouvoir l'usage de l'internet en Suisse, le «Tour-de-Clic.ch». Pendant trois semaines, un bus d'information équipé d'ordinateurs a circulé en Suisse pour permettre à des personnes qui n'utilisaient peu ou pas l'internet de se familiariser avec ce médium. Quelque 1200 personnes en ont profité, dont environ deux tiers de personnes âgées et

un tiers d'immigrés. En décembre, à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger a décerné le titre de «Chevalier de la communication 2003» aux meilleurs projets en faveur de l'intégration des Suisses au numérique.
Voir aussi www.infosociety.ch/, www.tour-de-clic.ch/, www.comknight.ch, ainsi que «Sommet mondial sur la société de l'information», p. 18.

## CENTRE DE COMPÉTENCES CONCESSIONS DE RADIOCOMMUNICATION ET INSTALLATIONS

### *Installations de télécommunication*

**Accès au marché facilité**

Le centre de compétences Concessions de radiocommunications et installations a pour objectif de faciliter et d'accélérer l'accès au marché des installations de télécommunication, afin d'accroître la diversité des appareils proposés (p. ex. téléphones, appareils de radiocommunication, etc), tout en en garantissant la sécurité technique.

La responsabilité assumée par le fabriquant (respectivement le fournisseur) depuis l'introduction de la directive RTT&E et son obligation de fournir la preuve de la conformité s'est accrue pour la mise sur le marché d'installations. Limitées à l'essentiel, les dispositions réglementaires sont régulièrement adaptées aux développements internationaux, ce qui permet notamment d'introduire rapidement de nouvelles technologies. De nouveaux équipements WLAN (Wireless Local Area Network) travaillant avec des vitesses de transmission plus élevées sur des bandes de fréquences étendues ont pu ainsi accéder rapidement et sans complication au marché. De plus, en raison de nouvelles bandes de fréquences, des implants médicaux actifs (p.ex. pompes à insuline) ont pu être immédiatement utilisés.

**Collaboration avec les autorités de sauvetage**

L'OFCOM a collaboré avec les différentes autorités de sauvetage pour réglementer l'utilisation des PLB (Personal Location Beacon – petits émetteurs portables qui peuvent être activés dans une situation de détresse et émettre des signaux d'alarme). Ceux-ci sont enregistrés auprès de l'OFCOM, la REGA jouant le rôle de poste d'alarme et travaillant en étroite collaboration avec les autres organismes de sauvetage.

**Autorisation**

Sur proposition de l'OFCOM, le Conseil fédéral a autorisé l'offre et la mise sur le marché d'installations de télécommunication utilisées dans l'intérêt de la sécurité publique ou de la poursuite pénale (p.ex. mini caméras de surveillance sans fil), pour autant qu'elles soient acquises et exploitées par des autorités de poursuite pénales ou d'exécution des peines et des mesures.

**Equipements de radiocommunication en hausse**

Le nombre de notifications d'équipements de radiocommunication s'est accru malgré la diminution du nombre de type d'équipements devant être notifiés. Cette dernière baisse est due à l'effort d'harmonisation de l'utilisation des bandes de fréquences au niveau européen.

**Observation du marché**

L'observation du marché va jouer un rôle toujours plus important, puisqu'elle doit permettre d'anticiper les besoins de l'industrie en produits basés sur des nouvelles technologies. L'OFCOM contribue à l'identification précoce des tendances en matière de technologie notamment grâce à sa participation soutenue aux comités internationaux de normalisation concernés. Nous pourrons ainsi prendre très tôt les mesures de régulation et d'information destinées à soutenir et encourager le marché des télécommunications, mais aussi à éviter les perturbations.

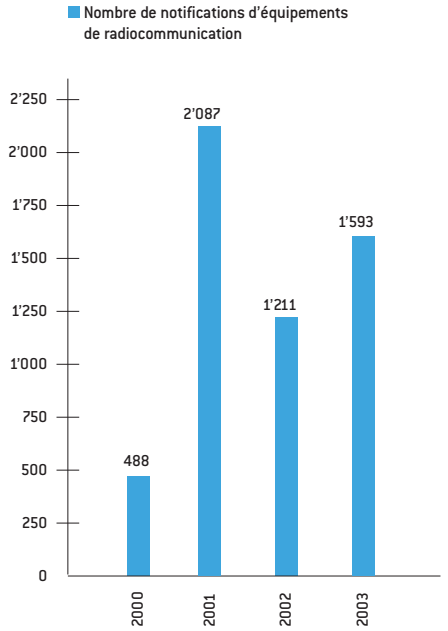

**Procédures administratives en matière d'installations**

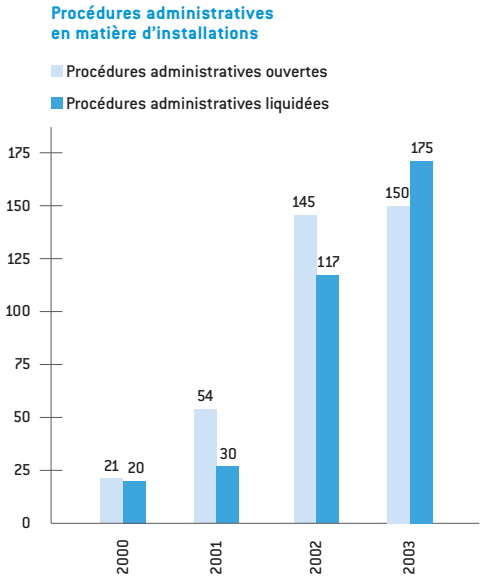


### Evaluation de la satisfaction

En automne 2003, nous avons effectué un sondage en ligne visant à évaluer la satisfaction des acteurs du marché des télécommunications en matière de prescriptions et d'information. Plus de 200 personnes ont répondu au questionnaire. Trois-quarts d'entre elles se déclarent en général satisfaites des prestations de l'OFCOM. Nous allons introduire des mesures visant à encourager la concurrence sur le marché des installations de télécommunication, examiner des solutions de gouvernement électronique et améliorer nos moyens d'information ainsi que notre site internet.

## *Concessions de radiocommunication*

### «Electronic Licensing»

Il est prévu qu'en 2004 nous nous lancions dans le «Electronic Licensing» (octroi de concessions par voie électronique). Cela permettra aux clients de remplir et d'envoyer leurs demandes de concession par internet.

### Examens d'opérateurs radio

Lors de la Conférence mondiale des radiocommunications 2003 (CMR-03), il a été décidé de supprimer l'examen de morse comme condition obligatoire pour l'accès aux ondes courtes. Après la conférence, l'OFCOM a été la première administration en Europe à octroyer aux radioamateurs le droit d'utiliser les ondes courtes sans avoir à passer l'examen de morse.

### Surveillance du marché des installations et des concessions de radiocommunication

Les différentes procédures liées aux activités de surveillance ont été optimalisées dans le but d'introduire notamment un avertissement comme première mesure en cas de non-respect des dispositions légales. Les contrôles sont ainsi menés de manière moins coercitive auprès des acteurs du marché. Cette démarche s'accompagne par ailleurs d'une information plus soutenue aux personnes concernées et de campagnes de surveillance ciblées. Pour les installations, les nouveaux cas liquidés en procédure administrative en lieu et place de procédures pénales sont en augmentation.

**Concessions de radiocommunication: nombre de concessions**

| Année | À usage professionnel | Sur les navires | Mobiles aéronautiques | De radio amateurs | À usage général |
|---|---|---|---|---|---|
| **1999** | 13'017 | 1'302 | 4'414 | 4'508 | 15'172 |
| **2000** | 12'312 | 1'342 | 4'342 | 4'465 | 12'325 |
| **2001** | 12'191 | 1'479 | 4'330 | 4'468 | 10'211 |
| **2002** | 11'738 | 1'510 | 4'236 | 4'461 | 8'747 |
| **2003** | 11'373 | 1'549 | 4'149 | 4'511 | 7'708 |

L'OFCOM a également participé avec 18 autres États à une campagne de l'Union européenne (UE) de surveillance du marché des installations de télécommunication. Cette campagne avait pour but de récolter des données relatives au respect des exigences formelles (ex: déclaration de conformité, mise à disposition des informations à l'usager, etc) par les fournisseurs d'équipements. Chaque pays participant a examiné 100 appareils. L'UE établira un rapport final dans le courant de 2004. Les enseignements tirés de ce rapport serviront à une évaluation, voire à une adaptation des règles en vigueur, au niveau de l'UE et en Suisse.

**Surveillance en matière de redevances de réception radio et télévision**
L'optimalisation continue du processus de poursuite et de jugement des téléspectateurs et auditeurs pirates, liée à une bonne collaboration avec Billag, a permis de réduire sensiblement le délai de traitement des dossiers et d'augmenter le nombre des procédures traitées en 2003. Parmi les priorités 2003 figuraient les cas des personnes payant déjà la redevance pour la radio mais ne s'étant pas annoncées pour la télévision.
Voir aussi «Encaissement des redevances de réception radio et télévision», p. 9.

## CENTRE DE COMPÉTENCES GESTION DES FRÉQUENCES

### *Conférence mondiale des radiocommunications*

La Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) 2003, qui s'est tenue à Genève sous l'égide de l'Union internationale des télécommunications (UIT), a révisé le Règlement des Radiocommunications. Les objectifs principaux défendus par l'Europe et la Suisse ont pu être en grande partie atteints. Il s'agissait entre autres des accords pour la mise en place des systèmes de radionavigation par satellites (projet européen Galileo) et des positions nationales dans le Plan de radiodiffusion par satellite qui ont pu être défendues avec succès. D'autre part, la bande des 5 GHz a été harmonisée à l'échelle mondiale pour des applications mobiles du RLAN (Radio Local Area Network). L'OFCOM prépare déjà activement la prochaine CMR qui se déroulera en 2007 (www.itu.int/ITU-R).

**Examens de radiocommunication: nombre de candidats**

| Année | Radio amateurs | ROC | Communications sur des yachts | LRC | SRC | Navigation intérieure |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **1999** | 122 | 194 | 101 | | | 36 |
| **2000** | 99 | 270 | 52 | | | 38 |
| **2001** | 141 | 288 | 57 | 24 | | 47 |
| **2002** | 212 | 175 | 59 | 117 | 29 | 33 |
| **2003** | 236 | | | 283 | 169 | 55 |

**Procédures pénales administratives en matière d'installations et de concessions de radiocommunication**

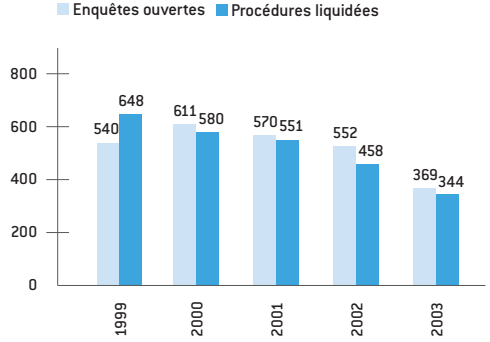


**Procédures pénales administratives LRTV**

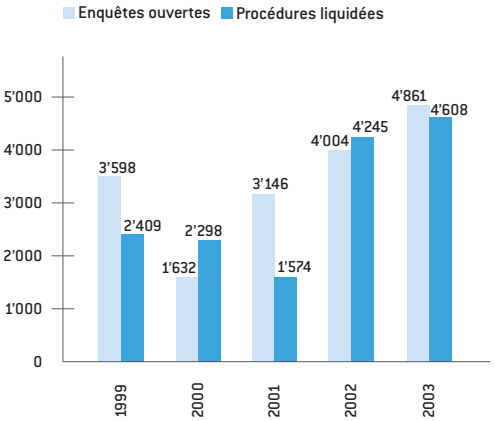

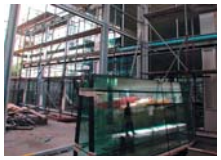

### *La planification au niveau européen*

L'Union européenne, par la mise en place de différents organes, s'est donné les instruments pour définir les grandes lignes de l'utilisation future des fréquences en Europe. Le Groupe politique du spectre radioélectrique (GPSR) est chargé de définir les stratégies de l'utilisation du spectre, le Comité du spectre radioélectrique (CSR) les concrétise en étroite collaboration avec le CCE (Comité des communications électroniques) de la CEPT (Conférence européenne des Administrations des postes et télécommunications). L'OFCOM, grâce à ses accords de collaboration avec le Liechtenstein, a pu participer en tant qu'observateur aux travaux de ces deux organes de l'Union.

### *Conférence de planification en vue de l'introduction de la radiodiffusion numérique*

Au cours de l'exercice sous revue, l'OFCOM a mené plusieurs études détaillées sur des questions de techniques des fréquences, en vue de l'introduction de la radiodiffusion numérique terrestre (DVB-T) en Suisse. En outre, nous avons entièrement achevé les préparatifs d'ordre technique pour la conférence régionale de planification qui aura lieu en mai 2004 à Genève en vue de l'introduction du DVB-T en Europe, en Afrique et dans plusieurs pays arabes.

En prévision de la seconde partie de la conférence, prévue pour février 2006, nous avons intensifié les négociations bilatérales avec les pays voisins, afin de développer un plan des fréquences commun pour le futur paysage entièrement numérique de la radiodiffusion terrestre. Les intérêts divergents des pays concernés sur les plans de la technique et de la politique des médias font l'objet de tractations extrêmement complexes.

### *La compatibilité électromagnétique/environnement (CEM/CEME)*

**CEM**

L'OFCOM a conduit et achevé les travaux d'un groupe interdépartemental chargé d'évaluer les risques de perturbations générées par les systèmes de communications filaires sur le réseau basse tension (Power Line Communication, PLC) envers les systèmes de radiocommunications de sécurité. En 2004, nous procéderons à une analyse des perturbations provoquées par des systèmes PLC utilisés pour les télécommunications à l'intérieur des bâtiments.

**CEME**

Afin de pouvoir continuer de soutenir les autorités cantonales dans l'application de l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants (ORNI), l'OFCOM se dotera en 2004 des instruments de mesure permettant d'évaluer les champs électriques engendrés par les stations de base des systèmes de téléphonie mobile de la 3ème génération.

### *OUC*

Afin d'améliorer la desserte en programmes de radiodiffusion, nous avons examiné la situation en matière de réception. Les données récoltées sont utilisées pour effectuer des améliorations ciblées, comme celles opérées en Engadine avec les programmes de la SSR ou en Suisse centrale par les diffuseurs privés. L'OFCOM peut aussi tirer parti de ces informations pour le développement d'un cadastre de desserte OUC.

En collaboration avec l'autorité des Pays-Bas responsable de la planification des fréquences, nous avons examiné les récepteurs OUC (appareils radio) et constaté que dans une situation où le spectre des fréquences est densément utilisé, ce qui est le cas chez nous, les appareils modernes et les petits récepteurs ne sont malheureusement pas en mesure d'assurer une réception sans interférences. Il faudra en tenir compte lorsqu'il s'agira de façonner le futur paysage des OUC.

### *Radio Monitoring*

Outre les activités courantes comme les mesures pour la planification OUC, l'élimination de perturbations, les contrôles de concession et les mesures électromagnétiques, nous avons fourni nos prestations lors de cinq grandes manifestations:

→ nous avons soutenu la police cantonale des Grisons ainsi que tous les utilisateurs habituels de fréquences lors du World Economic Forum (WEF) de Davos;
→ les Championnats du monde de ski alpin à Saint-Moritz ont été bien plus qu'un grand événement sportif, puisque nous avons dû coordonner les exigences très diverses des professionnels des médias, des services de sécurité et des responsables sportifs, afin de garantir un déroulement sans accroc de la manifestation;
→ à l'occasion du Sommet du G8 à Evian et du Sommet mondial sur la société de l'information à Genève (SMSI), nous avons été appelés à collaborer étroitement avec nos homologues français, une collaboration qui s'est extrêmement bien passée;
→ enfin, la foire Telecom, qui a lieu tous les quatre ans à Genève, clôt la liste de nos interventions particulières pour cette année.

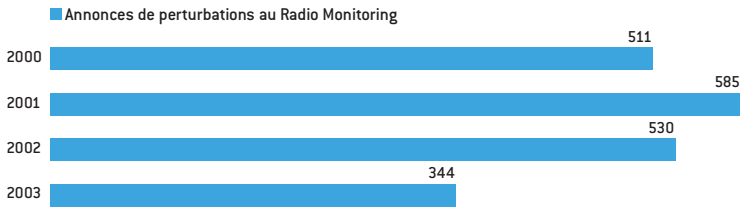


### *La technologie radio*

L'OFCOM a participé aux travaux techniques des instances de radiocommunication (UIT, CEPT, ETSI et UER), où il défend les intérêts de la Suisse et des utilisateurs du spectre de fréquences.

Nous avons notamment conduit des études de compatibilité des systèmes UWB (Ultra-Wide-Band) et contribué à l'amélioration du nouveau modèle de propagation des ondes de l'UIT pour tenir compte de la topographie montagneuse de la Suisse. Nous avons aussi développé notre collaboration avec les écoles d'ingénieurs:

→ depuis quelques années, nous travaillons avec l'école d'ingénieurs de Bienne, en particulier pour résoudre des problèmes en relation avec l'introduction de la radiodiffusion numérique;
→ nous avons aussi lancé, avec le soutien de l'École polytechnique fédérale de Lausanne, le développement d'un modèle permettant de simuler des systèmes à antennes intelligentes;
→ de plus, l'école d'ingénieurs de Fribourg a démarré une étude sur les systèmes de radiocommunications reconfigurables par logiciel.

### *Instruments de planification des fréquences*

Les instruments de planification repris en 1997 de l'ex-Télécom PTT ne sont plus adaptés à l'état actuel de la technique. En outre, la maintenance de leurs systèmes d'exploitation n'est plus assurée. Maintenant que la modernisation entreprise est terminée, nous pouvons compter sur des prévisions nettement plus précises ainsi que des évaluations plus flexibles (p.ex. scénarios, taux de couverture), grâce à un logiciel adapté et partiellement développé par nos soins. Le nouveau système de planification est préparé pour le transfert entièrement électronique des données aux clients. Il permet de gérer les processus de requête et d'assignation de façon partiellement automatisée et de maîtriser ainsi l'augmentation considérable du nombre de données liées aux assignations.

## CENTRE DE COMPÉTENCES RELATIONS INTERNATIONALES

### *Sommet mondial sur la société de l'information*

Le Conseil fédéral suisse nous a chargés de soutenir l'Union internationale des télécommunications (UIT) dans l'organisation de la première phase du sommet de l'ONU sur la société de l'information à Genève. Le succès du sommet est attesté par le nombre de participants, qui a dépassé toutes les prévisions (13'000 représentants des gouvernements, de l'économie, de la société civile, des médias et des organisations internationales, y compris 54 chefs d'État et de gouvernement et près de 1000 professionnels des médias). En outre, plus de 38'000 visiteurs ont profité des 200 manifestations coordonnées par la Suisse dans le cadre du sommet. En collaboration avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), nous nous sommes particulièrement engagés pour pouvoir présenter aux 176 États participants une déclaration politique ainsi qu'un plan d'action satisfaisants. La concrétisation de ces projets ouvre des perspectives nouvelles aux habitants des pays en développement, mais aussi aux minorités des États industrialisés. On peut affirmer sans exagérer que Genève aura la même signification pour la promotion globale de la société de l'information que le sommet de Rio pour la protection de l'environnement.

### *UIT*

La crise financière de l'Union internationale des télécommunications (UIT) a mobilisé l'engagement de la Suisse durant l'année 2003. Ainsi, l'OFCOM a contribué activement aux efforts de restructuration de l'organisation et aux mesures prises pour réduire son déficit budgétaire. Il a également joué un rôle important dans la coordination européenne auprès des organes de l'UIT, d'autant que l'un de ses délégués assure la présidence de la Commission des finances (période 2003 – 2006).

### *CEPT*

Membre depuis 1959, la Suisse participe activement aux activités de la Conférence Européenne des Administrations des postes et des télécommunications (CEPT), chargée de préparer les positions européennes communes adoptées dans d'autres enceintes internationales telle que l'UIT. Lors de l'Assemblée de la CEPT en septembre 2003, la Suisse a été choisie pour assumer la présidence de cette organisation pour une année. C'est le directeur de l'OFCOM qui assume cette charge.

### *Union européenne*

Aux côtés de l'Office fédéral de la culture, l'OFCOM a été impliqué dans les négociations d'un accord avec la Communauté européenne visant la participation de la Suisse au programme MEDIA de soutien à l'industrie audiovisuelle européenne. Ces négociations se sont achevées, sur le plan technique, à l'été 2003. La participation de professionnels suisses à ce programme sera possible une fois qu'un accord global sur l'ensemble des négociations bilatérales bis aura été finalisé avec l'UE. Dès l'entrée en vigueur de l'accord MEDIA en 2005 – 2006, les possibilités de réalisation des coproductions entre la Suisse et les 25 membres de l'UE, de distribution de films helvétiques sur les marchés européens ou de formation liée au cinéma devraient se trouver renforcées.

### *Mission suisse auprès de l'UE*

Compte tenu de la proximité du marché suisse avec celui de l'UE, les décisions de régulation prises à Bruxelles influencent nos décisions dans le domaine des services de la société de l'information. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est une nouvelle fois avéré précieux de pouvoir compter sur notre expert à la Mission suisse auprès de l'UE à Bruxelles. Il est indispensable de disposer d'informations substantielles sur les développements réglementaires et politiques au sein de l'UE. L'analyse des institutions européennes au sujet de l'évolution des technologies de la communication – sous l'angle de la conver-

gence, de l'interopérabilité, du renforcement de la concurrence – intéresse l'office dans des termes prospectifs.

### *OCDE*

Les travaux de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) en faveur de la dynamisation des technologies de l'information se sont intensifiés en 2003. Le Comité de la politique de l'information, de l'informatique et de la communication, dans lequel la Suisse est représentée par l'OFCOM, a mené notamment une étude sur les obligations de service universel pour les services à haut débit.

### *UNESCO*

L'Unesco a entre autres adopté deux textes normatifs à l'Assemblée générale. L'OFCOM a représenté la Suisse lors des discussions sur la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace, qui vise à faciliter l'accès à l'information pour tous, ainsi que sur une Charte sur la préservation du patrimoine numérique, qui propose des mesures pour assurer la préservation du patrimoine numérique et l'accès à ce patrimoine. La Suisse a également contribué à l'adoption d'une Déclaration ministérielle sur l'Avenir des sociétés du savoir.

### *Conseil de l'Europe*

La Suisse a participé à l'élaboration de plusieurs textes approuvés par le Comité des Ministres: la Déclaration sur la liberté de communication sur Internet, la Recommandation sur des mesures visant à promouvoir la contribution démocratique et sociale de la radiodiffusion numérique, la Déclaration et la Recommandation sur la diffusion d'informations par les médias en relation avec les procédures pénales ainsi que le Message politique sur le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). L'OFCOM a assuré une information régulière sur l'état des préparatifs du SMSI et un encouragement à la participation des États membres au sommet.

### *TV5 Monde*

La Suisse et la TSR (Télévision Suisse Romande) estiment qu'une participation à TV5 est importante pour la représentation de la Suisse à l'étranger dans un projet à caractère multilatéral. L'annonce du lancement d'une chaîne française d'information continue internationale ainsi que d'une simplification des structures de la chaîne ont figuré parmi les thèmes traités par l'OFCOM durant l'année écoulée. En 2003, la chaîne de télévision francophone TV5 a atteint 167 millions de foyers dans 203 pays. Entre fin 2001 et fin 2003, le réseau de distribution a augmenté de 29%, avec une audience hebdomadaire supérieure à 56 millions de téléspectateurs.

### *M6*

Depuis janvier 2002, la chaîne de télévision française M6 propose aux réseaux câblés suisses une variante de son programme incluant des fenêtres publicitaires destinées à la Suisse. Cette variante ne comporte aucune nouvelle prestation programmatique destinée au public suisse et vise à engranger des recettes publicitaires en Suisse romande. En novembre 2003, le Conseil d'État français a rejeté une requête de la SSR en annulation de la Convention que le Conseil supérieur de l'Audiovisuel français avait octroyée à M6 pour les fenêtres suisses. Depuis, la SSR poursuit ses efforts contre les agissements de M6. L'OFCOM marque son soutien à la SSR par des interventions auprès des autorités françaises concernées par ce secteur.

### *La Conférence ministérielle de la Francophonie de Rabat (CMF)*

En collaboration étroite avec le service de la Francophonie du DFAE, l'OFCOM a contribué aux préparatifs de la conférence ministérielle de la francophonie de Rabat pour le Sommet mondial sur la société de l'information. La déclaration politique adoptée à l'issue de la conférence a été présentée au SMSI à Genève comme une vision commune de la société de l'information des 54 pays francophones.

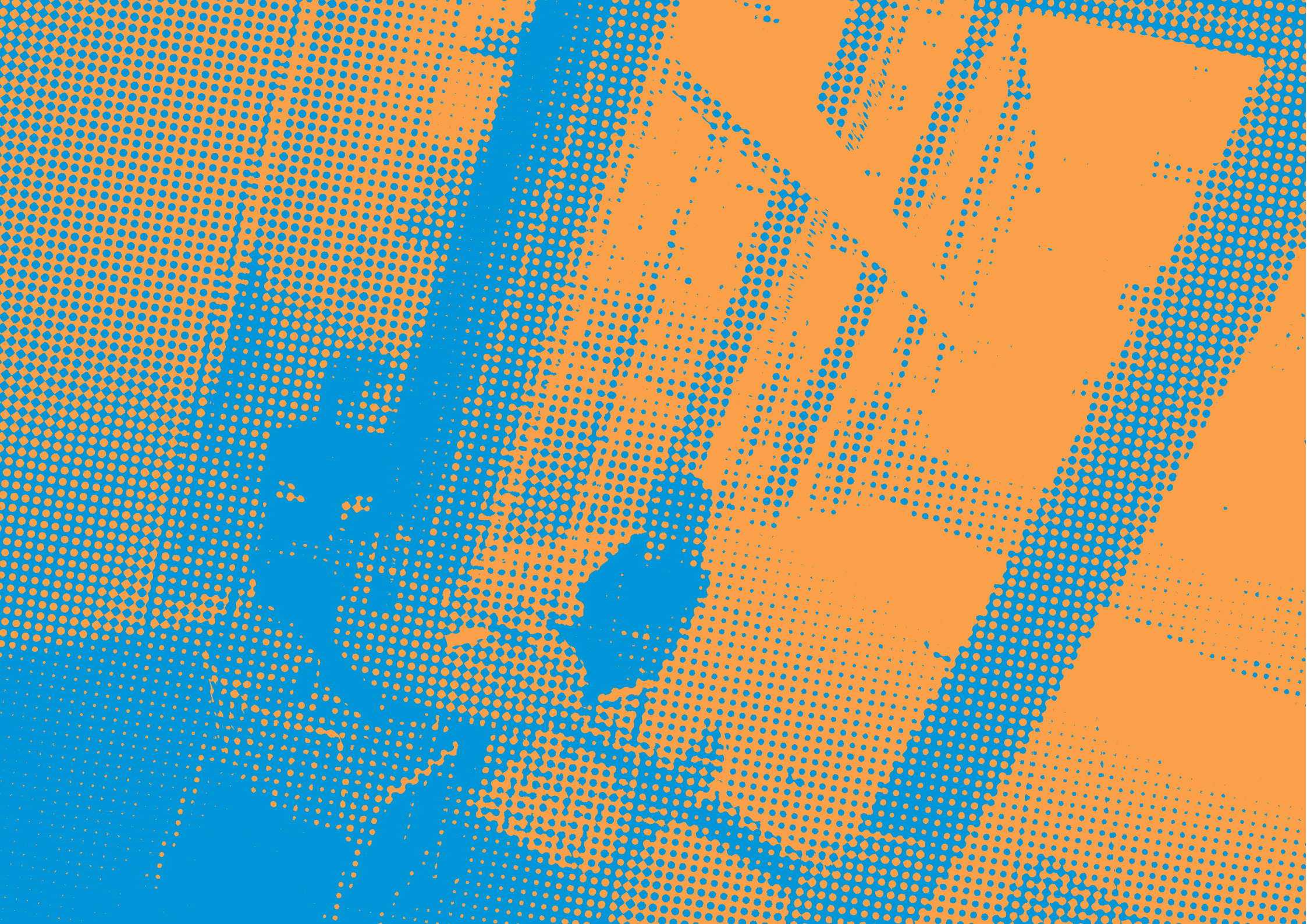

# COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS



## DIRECTION

La direction de l'OFCOM regroupe les personnes suivantes: Marc Furrer, directeur; Peter Fischer, directeur suppléant et chef de la divison Services de télécommunication; Veronique Gigon, cheffe de la division Concessions de radiocommunication et installations; Martin Dummermuth, chef de la division Radio et télévision; Peter Pauli, chef de la division Gestion des fréquences; Frédéric Riehl, chef du service Relations internationales; Georg Caprez, chef du personnel; Andreas Sutter, chef de l'État-major; Roberto Rivola, chef de la communication; Christine Fuchs, cheffe des finances.

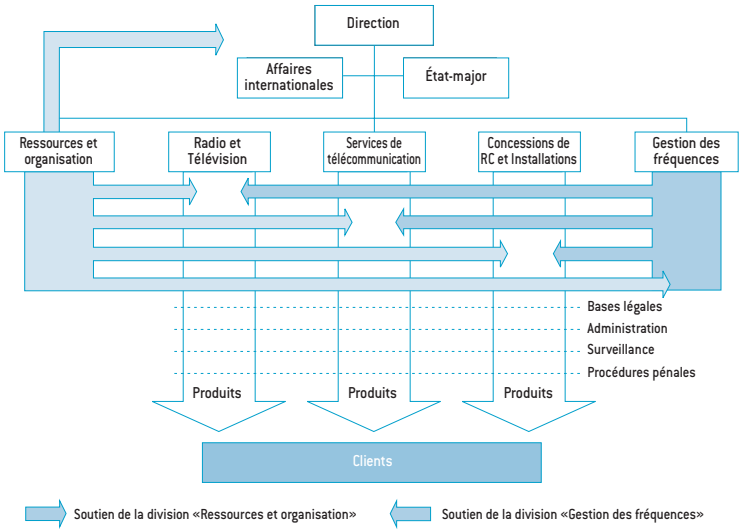


*Organisation de l'OFCOM depuis le 1er janvier 1998*

## STATISTIQUES

### *Pourcentage de femmes*

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons employé 318 personnes, dont 108 femmes ce qui représente un pourcentage de 34%, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente.

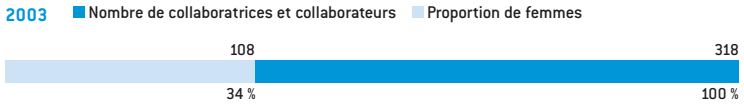


### *Répartition linguistique*

Environ 62% des collaborateurs sont de langue allemande, 33% de langue française et 4% de langue italienne. 1% des collaborateurs est d'une autre langue.

## *Formations*

23% des collaborateurs sont au bénéfice d'une formation technique (EPF, ETS, HES), 19% disposent d'une formation commerciale, 17% ont accompli des études de droit et environ 4% ont un diplôme de gestion d'entreprise (uni/HES); les 37% restant bénéficient de formations diverses (y compris académiques).

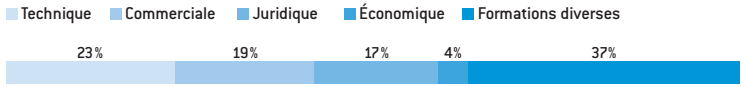


## *Provenance*

La majorité des collaborateurs sont arrivés à l'OFCOM via l'économie privée (52%), et 44% via l'administration fédérale (y compris de l'ex-Télécom PTT).

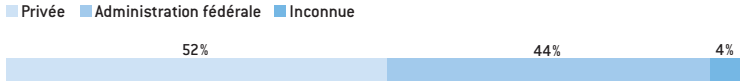


## *Âge moyen*

L'âge moyen, qui est de 42 ans, correspond à la moyenne dans l'administration fédérale.

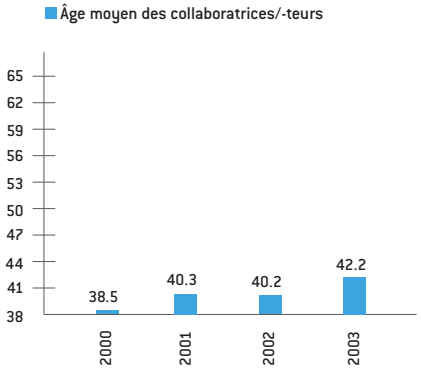


## *Apprentis*

Au mois d'août, notre apprenti médiamaticien Timothée Bourquin a terminé sa formation de trois ans avec succès, en obtenant le troisième meilleur résultat du canton de Berne. Dès 2004, l'OFCOM formera, outre des apprentis médiamaticiens, des apprentis de commerce francophones. Nous envisageons de former dès 2006 un total de 14 apprentis (8 en médiamatique, 6 commerciaux). L'OFCOM offre ainsi un chiffre supérieur à la moyenne de 4,6 places d'apprentissage pour 100 collaborateurs.

| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
|---|---|---|---|---|
| 1ère année d'apprentissage | 2 | 2 | 2 | 4 |
| 2ème année d'apprentissage | 1 | 2 | 2 | 2 |
| 3ème année d'apprentissage | 0 | 1 | 2 | 2 |
| **Total** | **3** | **5** | **6** | **8** |

## *L'équipe*

Aeby André / Aeby Marcel / Aeby Maude / Affolter Markus / Amgwerd Matthias / Anderegg Hans / Andermatt Paul / Andres Marcel / Aregger Jost / Arni Viviane / Auroi Chatelain Denise / Bächtold Felix / Bär Theodor / Bärtschi Kurt / Battaglia Prisca / Baumann Franz / Baumberger Heinz / Beck Rudolf / Benczik Hanni / Berger Harald / Beyeler Niklaus / Biasutti Maurizio / Bichsel Petri / Biedermann Michel / Biolley Unternaehrer Adèle / Birrer Alfons / Birrer Philipp / Blaser Karin / Bleuer Hügli Anita / Blum Armin / Bollinger Nelly / Bondallaz Stéphane / Boschung Iwan / Brambilla Michel / Brand Susette / Breitenmoser Hans / Brenner Sabine / Brossard Muriel / Brucato Valeria / Bucher Gabrielle / Burgherr Rolf / Bürgi Laurence / Bürki Bernhard / Burri Werner / Bussmann Daniel / Büttler Daniel / Cadetg Bettina / Caprez Georg / Ceres Gerardo / Chambers Dufour Christiana / Charmillot Aline / Chavaillaz Marina / Chopard Martine / Christen Anton / Clerc Isabelle / Cocciantelli Lucio / Cocco Tino / Colombo Stephan / Conus Claude / Coray Robert / Corfu Pierre / Cotti Linda / Dähler Theres / Desaules Joël / Dicht Nina / Dolder Hanspeter / Dönni René / Donzé Michel / Dudler Sacha / Dumermuth Martin / Duroux Charles / Ebner Mark /

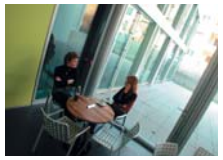

## COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Egger Rahel / Egold Martin / Encarnação Nuno / Erismann Yves / Esposito Sandra / Fahrni Peter / Fior Denis / Fischer Martina / Fischer Peter / Fitzpatrick Mark / Fornerod Laurence / Francesio Erika / Franic Ivan / Froidevaux Marc / Frutiger Bruno / Fuchs Christine / Furrer Angelika / Furrer Marc / Gassmann Cécile / Gatti Marco / Geiser Jean-Maurice / Gerber Michael / Gerber Monique / Germann Martina / Gex Morier Caroline / Giger Theo / Gigon Véronique / Gil Gonzalez Julio / Girard Olivier / Giraudel Michel / Götschi Alfred / Grandgirard Patrice / Grandjean Denis / Grandjean Michel / Grob Thomas / Gugelmann Rolf / Guggisberg Doris / Gurtner Martin / Gusset Samuel / Haab Françoise / Habegger Mélanie / Hager Andreas / Hanhart Andrea / Häni René / Hartmann Siegfried / Heer Patrick / Herren Rolf / Heusler Guido / Hofer Peter / Hoffmann Pia / Hofmann Beat / Hofmann Roger / Hofstetter Peter / Horisberger Philippe / Hostettler Alfred / Huber Caterina / Hurni Nadine / Jaquenoud Alipaz Murielle / Javet Christine / Jeanneret Brigitte / Jenni Peter / Jenny Christian / Jenny Marie-Jo / Jörg M'Kadmini Monique-Sylvie / Joseph Marie-Antoinette / Kaessner Jens / Käser Gerhard / Kaufmann Nicolas / Keller Roger / Kerkhoven Gabriela / Kholod Alexandre / Kholod Olga / Kilchsperger Martin / Kindlimann Peter / Kissling Marcel / Köhler Daniel / Köhler Gerd / Kölliker Max / König Markus / König-Barrer Susanne / Kottelat Serge / Krähenbühl Pascal / Krügel Urs / Kuhn-Schneuwly Carole / Kumli Peter / Kuratli Matthias / Lamon Daniel / Lavagetti Isabelle / Lehmann Leo / Lehmans Yann / Leisner Inge / Lendenmann Peter / Lenz Thérèse / Leuba Raphaël / Liechti Urs / Liechti-Scheidegger Renate / Lobsiger Rolf / Luzzi Cinzia / Macedo Juan / Mäder Philipp / Maissen Yvonne / Makki Hassane / Mann Many / Marsella Gian-Luca / Marti Damien / Marti Denise / Marti Hans-Ulrich / Marti Peter / Martin Jésus / Marty Marion / Marxer Keller Susanne / Maurer François / Meier Andreas / Meier Christian / Meier René / Michel Peter / Michel Yves / Minder-Wüthrich Dorcas / Mischler Pranadee / Monneron Gilbert / Montandon Florian / Montavon Olivier / Moser Brigitte / Muller Marc-Philippe / Müller Barbara / Müller Peter / Mumenthaler Samuel / Mury-Bourquin Nicole / Nanchen Stéphanie / Navarro Bargetzi Angeles / Neuhaus Sylvia / Niklaus Dominique / Nyffeler Bettina / Oberhofer Manfred / Oggier Marco / Pauchard Olivier / Pauli Peter / Petri Margherita / Pfander Bernhard / Pfister Urs / Pheulpin Serge / Pillonel René / Pirker Brigitte / Pittet Pierre-André / Pizzetti Enrico / Polier Claude-André / Porlezza Monique / Pradervand François / Ramsauer Matthias / Rapaz Muriel / Rebetez Michel / Rebmann Silvia / Rechsteiner Markus / Regnotto Marcel / Richard Isabelle / Rieder Rudolf / Riederer Markus / Riehl Frédéric / Ritter Andrea Corina / Rivola Roberto / Rohrbach Daniel / Rohrbach Hans-Ulrich / Romano-Vésy Joëlle / Rossé Thierry / Roth Frédéric / Rotondo Mary / Rubli Silvio / Rudin-Goetschi Bettina / Rüfenacht Patrick / Rüfli Sonja / Rullo Antonio / Salzmann Hans / Saner Gian Reto / Saunier Vilma / Sauser Caroline / Schaffer Urs / Schär Eliane / Scheggia Laurent / Scheidegger Beat / Scherrer Damien / Schilling Michel / Schneider Thomas / Schneiter Edith / Schnider-Wittwer Janine / Schoeb Bernard / Schuppisser Ka / Schwab Nathalie / Sgier de Cerf Charlotte / Sidler Heinrich / Siebold Bucher Anja / Siegenthaler Marianne / Signer Peter / Simon Delphine / Smolik Pierre / Solomita Bernhard / Sonderegger Iris / Spring Hans Rudolf / Stauffacher Daniel / Steinmann Bernhard / Stoll Daniel / Strahm Rudolf / Streule Claudine / Sturzenegger Martin / Sudan Claude / Sutter Andreas / Taddei Alvaro / Taraschewski Annegret / Tavoletta Oscar / Thomi Urs / Trachsel Anne-Lise / Tschannen René / Tschanz Raphael / Tuschling Frank / Urfer Ariane / Verdecchia-Filloramo Marina / Vergères Daniel / Vismara Walter / Vogel Heinz / Vogel Manivone / Vogt René / Voisard Daniel / Voisard Vollmer Patricia / Von Arx Urs / von der Emden Dirk-Oliver / von Siebenthal Silvia / Vonlanthen Konrad / Vuilleumier Catherine / Wasserfallen Marina / Wehrlin René / William Giovanni / Winistörfer-Gerber Carole / Wirth Gottfried / Wobmann Jean-Claude / Wuillemin Karl / Wüthrich Cloé / Wysseier Rudolf / Wyssen Jürg / Zaugg Eva / Zbinden Oswald / Zbinden Roland / Zehnder Martin / Zeller Franz / Zulauf Ulrich / Zwahlen Jürg / Zwygart Heidi

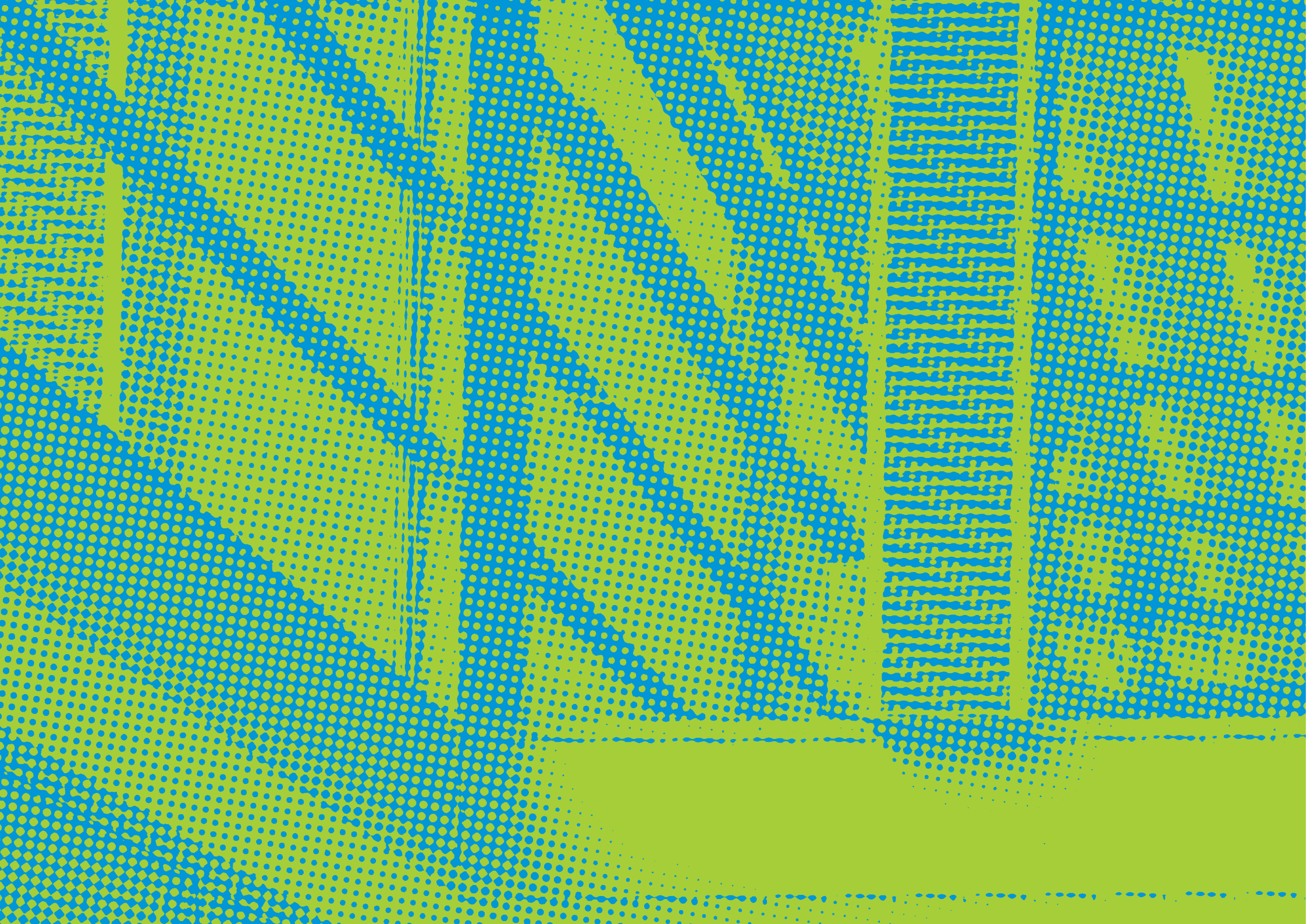

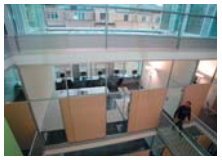

# FINANCES



## RAPPORT FINANCIER

Le résultat financier 2003 s'est à nouveau stabilisé à un bon niveau, en particulier dans le domaine des dépenses de fonction de l'OFCOM (sans les subventions et les dépenses extraordinaires). Les consignes d'économie, décidées dans le cadre du frein à l'endettement, ont pu être respectées cette année aussi.

Nous souhaitons notamment souligner notre taux d'autofinancement. Résultat de nos dépenses de fonction et de nos recettes de fonction (redevances de concession et émoluments), il est de 103%, ce qui est très positif pour une année qui n'impliquait pas de recettes extraordinaires telles que les mises aux enchères de fréquences. Le domaine de fonctionnement de l'OFCOM a donc été entièrement financé par les redevances, conformément au vœu du législateur.

Il faut mentionner le besoin de financement de 27,5 millions de francs environ, provenant des investissements extraordinaires qui ont dus être consentis pour le Sommet mondial sur la société de l'information, ainsi que des dépenses de subvention dans le domaine radio-télévision, qui ne sont pas couverts par le biais de financements spéciaux.

## DÉPENSES

Les dépenses supplémentaires d'environ 9 millions de francs doivent être imputées au Sommet mondial sur la société de l'information, qui en tant qu'événement unique n'est pas compris dans les dépenses de fonction de l'OFCOM. L'office était responsable de la préparation et du déroulement pour la Suisse en tant que pays hôte, et a dû fournir les prestations correspondantes.

Dans les dépenses de fonction (enveloppe budgétaire), il faut noter que la somme totale a certes augmenté très légèrement, c'est-à-dire de 0,3 million de francs. On remarque toutefois un transfert entre les dépenses de personnel et de fonction. Puisque, du fait du frein à l'endettement, l'enveloppe budgétaire était dans le même ordre de grandeur que l'année précédente, les dépenses supplémentaires en matière de personnel ont dû être compensées par des limitations de dépenses au niveau des biens ainsi que des investissements.

En tant qu'office GMEB, l'OFCOM a la possibilité de constituer des réserves liées à des affectations particulières. Il en a été fait usage en 2003 également. L'OFCOM dispose ainsi de 3 millions de francs qui n'ont pas pu être utilisés en 2003 pour des raisons de retard dans certains projets, et qui ont été intégrés aux réserves en question. Ces moyens doivent être utilisés en 2004 pour les objectifs prévus pour l'année précédente.

## RECETTES

La diminution des recettes d'un total de 12 millions de francs par rapport à l'année précédente résulte principalement du fait qu'en 2002, des recettes extraordinaires ont été engrangées par l'encaissement d'arriérés et la confiscation de valeurs patrimoniales résultant d'une infraction. Si l'on compare les recettes de fonction régulières de 2002 et de 2003, on constate toutefois que le niveau, ici aussi, est resté pratiquement le même.

## RÉVISION DES REDEVANCES ET DES ÉMOLUMENTS

Nous avons effectué en 2003 un révision totale des redevances de concession et des émoluments, sur la base de l'expérience engrangée grâce à la comptabilité analytique dans le cas des émoluments, et sur la base des résultats du projet «Spectrum Pricing» pour ce qui est des redevances de concession de radiocommunication.

### *Emoluments*

En 1998, dans le cadre du transfert des tâches d'autorité nationale, l'OFCOM a repris de Télécom PTT le système de perception des émoluments ainsi que l'expérience engrangée en la matière. L'introduction de la comptabilité analytique permet de vérifier les émoluments à intervalles réguliers, l'objectif étant d'atteindre pour toutes les redevances LTC une couverture des coûts à 100%. Le but de l'OFCOM est de couvrir, dans tous les secteurs, l'intégralité des coûts en tant que régulateur par le biais des redevances et des émoluments.

L'analyse des émoluments pour 2002 à l'aide des données fournies par la comptabilité analytique a révélé que différents types d'émoluments devaient être adaptés. Nous avons donc procédé à une révision des émoluments. Les émoluments pour lesquels il a été constaté une couverture supérieure aux coûts ont été revus à la baisse; inversement, ceux qui ne couvraient pas les coûts ont été augmentés. Il convient par ailleurs d'examiner, outre la possibilité d'augmenter les émoluments, celle de diminuer les coûts, et de l'appliquer si possible. Finalement, une baisse substantielle a été effectuée pour l'ensemble des émoluments, ce qui aura pour conséquences des diminutions de recettes dès 2004 dans ce domaine.

### *Redevances de concession de radiocommunication*

Afin de pouvoir conserver le taux d'autofinancement de 100% visé par l'OFCOM, différentes redevances de concession de radiocommunication ont dû être revues à la hausse, contrairement aux émoluments. En outre, il s'est avéré que les redevances pour des types semblables d'utilisation du spectre des fréquences n'étaient pas toujours cohérentes, et que des disparités existaient entre les redevances pour la fourniture de services de télécommunication et les redevances pour l'usage personnel du spectre des fréquences, disparités dues en partie à des articles d'ordonnance différents. Ces circonstances, ajoutées au fait que la révision des redevances entreprise en 2002 n'avait été que partiellement satisfaisante, nécessitaient un examen et une révision totale des redevances.

Il a donc été nécessaire de compenser la diminution des recettes des émoluments dans le domaine de la radiocommunication par une augmentation dans le domaine de l'utilisation des radiocommunications. La compensation n'a pas toujours eu lieu au sein des mêmes catégories du secteur de la radiocommunication. Des augmentations plus conséquentes des redevances de concession de radiocommunication n'ont été entreprises que là où l'utilisation des fréquences présentait un potentiel commercial, et où l'utilisation intensive par les concessionnaires impliquait pour eux des possibilités de gain correspondantes. C'est principalement le cas pour les services mobiles. Maintenant que cette technologie s'est imposée, il est justifié que l'État, qui met à la disposition des concessionnaires de services mobiles les rares ressources publiques que représentent les fréquences radio, adapte le tarif de la taxe de régale à sa valeur effective. Nous souhaitons d'ailleurs préciser que les redevances de concession de radiocommunication pour ces applications demeurent dans la moyenne européenne.

## 1. Compte financier en mio. CHF

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Ecart/année précédente | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *1.1 Dépenses et recettes de fonction* | | | | | | |
| **Dépenses de fonction (y.c. ComCom)** | | | | | | |
| Dépenses de personnel | 32.9 | 35.0 | 35.7 | 37.0 | 1.3 | 4.0 |
| Biens et services | 20.4 | 21.4 | 18.2 | 16.5 | -1.7 | -9.0 |
| Report de crédit sur l'année suivante | | 1.9 | 2.3 | 3.0 | 0.7 | 30.0 |
| Total | 53.3 | 58.3 | 56.2 | 56.5 | 0.3 | 1.0 |
| **Recettes de fonction (y.c. ComCom)** | | | | | | |
| Emoluments | 68.4 | 41.2 | 43.1 | 38.4 | -4.7 | -11.0 |
| Redevances de concession | 609.8 | 217.2 | 29.3 | 19.9 | -9.4 | -32.0 |
| Total | 678.2 * | 258.4 ** | 72.4 | 58.3 | -14.1 | -19.0 |
| **Taux d'autofinancement en %** | **1'272.4 *** | **443.2 **** | **128.8** | **103.2** | | |
| *1.2 Dépenses extraordinaires* | | | | | | |
| **Sommet mondial sur la société de l'information** | **0.0** | **0.2** | **2.1** | **10.9** | **8.8** | **419.0** |
| *1.3 Autres recettes* | | | | | | |
| **Revenus provenant des procédures pénales** | **1.3** | **0.1** | **0.6** | **0.6** | **0.0** | **0.0** |
| *1.4 Subventions* | | | | | | |
| **Recettes prévues pour une affectation fixe (financement spécial)** | | | | | | |
| Quote-part de la redevance diffuseurs locaux et régionaux | 12.0 | 12.0 | 12.0 | 13.5 | 1.5 | 13.0 |
| Redevances de concession radio et télévision | 4.8 | 4.5 | 4.1 | 4.7 | 0.6 | 15.0 |
| Total | 16.8 | 16.5 | 16.1 | 18.2 | 2.1 | 13.0 |
| **Dépenses de subventions** | | | | | | |
| Contributions aux diffuseurs locaux et régionaux (répartition des quotes-parts de la redevance) | 12.3 | 13.0 | 13.9 | 14.5 | 0.6 | 4.0 |
| Formation des professionnels du programme et recherche dans le domaine des médias | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 1.9 | 0.0 | 0.0 |
| Contribution aux diffuseurs internationaux de radiodiffusion | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 0.0 | 0.0 |
| Contribution MEMORIAV | 0.6 | 0.6 | 1.0 | 1.0 | 0.0 | 0.0 |
| Contribution service ondes courtes (RSII) | 18.9 | 18.9 | 18.9 | 17.8 | -1.1 | -6.0 |
| Total | 35.7 | 36.4 | 37.7 | 37.2 | -0.5 | -1.0 |
| **Taux de financement subventions en %** | **47.1** | **45.3** | **42.7** | **48.9** | | |

2. Résultat financier total en mio. CHF

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Ecart/année précédente | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Résultat total* | | | | | | |
| Dépenses totales | 89.0 | 94.9 | 96.0 | 104.6 | 8.6 | 9.0 |
| Recettes totales | 696.3 | 275.0 | 89.1 | 77.1 | -12.0 | -13.0 |
| Besoin de financement | -607.3 | -180.1 | 6.9 | 27.5 | | |

3. Comptabilité analytique en mio. CHF

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | Ecart/année précédente | % |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *3.1 Total des coûts et des produits OFCOM* | | | | | | |
| Total dépenses de fonction | 53.3 | 58.3 | 56.2 | 56.5 | 0.3 | 1.0 |
| + prestations obtenues auprès de l'administration fédérale | 5.4 | 5.4 | 5.5 | 6.5 | 1.0 | 18.0 |
| + coûts calculés | 3.4 | 3.6 | 3.7 | 4.0 | 0.3 | 8.0 |
| + prélèvement dans les réserves | | | 1.9 | 1.5 | -0.4 | -21.0 |
| ./. investissements intégrés dans le compte financier | -4.5 | -6.8 | -3.5 | -5.4 | -1.9 | 54.0 |
| ./. report de crédits | | -1.9 | -2.3 | -3.0 | -0.7 | 30.0 |
| Total des coûts | 57.6 | 58.6 | 61.5 | 60.1 | -1.4 | -2.0 |
| Produits (émoluments) | 68.4 | 41.2 | 43.1 | 38.4 | -4.7 | -11.0 |
| Taux de couverture des coûts en % | 118.8 * | 70.3 ** | 70.1 | 63.9 | | |
| *3.2 Coûts et produits par groupe de produits* | | | | | | |
| **Groupe de produits Services de télécommunication** | | | | | | |
| Coûts | 21.4 | 19.3 | 20.4 | 20.3 | -0.1 | 0.0 |
| Produits | 41.2 | 16.7 | 16.9 | 13 | -3.9 | -23.0 |
| Taux de couverture des coûts en % | 193 * | 87 ** | 83 | 64 | | |
| **Groupe de produits Radio et télévision** | | | | | | |
| Coûts | 14.4 | 16.9 | 17.6 | 18.8 | 1.2 | 7.0 |
| Produits | 9.4 | 10.9 | 13.6 | 13 | -0.6 | -4.0 |
| Taux de couverture des coûts en % | 65 | 64 | 77 | 69 | | |
| **Groupe de produits Concessions de radiocommunication et installations** | | | | | | |
| Coûts | 21.8 | 20.5 | 21.7 | 21.0 | -0.7 | -3.0 |
| Produits | 17.8 | 13.6 | 12.6 | 12.4 | -0.2 | -2.0 |
| Taux de couverture des coûts en % | 82 | 66 | 58 | 59 | | |

** y.c. recettes de la mise aux enchères WLL*

*** y.c. recettes de la mise aux enchères UMTS*

«Sans point commun,
point de communication.»
*Moritz Leuenberger*

# ANNEXES



## LISTE DES CADRES

| *Unité d'organisation* | *Nom* | *E-mail* | *Téléphone +41 32 327* |
|---|---|---|---|
| **Direction** | | | |
| Directeur | Marc Furrer | marc.furrer@bakom.admin.ch | 5501 |
| Chef de l'État-major | Andreas Sutter | andreas.sutter@bakom.admin.ch | 5503 |
| Chef de la communication | Roberto Rivola | roberto.rivola@bakom.admin.ch | 5650 |
| **Relations internationales** | | | |
| Chef et vice-directeur | Frédéric Riehl | frederic.riehl@bakom.admin.ch | 5454 |
| **Ressources et organisation** | | | |
| Finances | Christine Fuchs | christine.fuchs@bakom.admin.ch | 5707 |
| Ressources humaines | Georg Caprez | georg.caprez@bakom.admin.ch | 5515 |
| Logistique | Peter Lendenmann | peter.lendenmann@bakom.admin.ch | 5456 |
| Informatique | Bruno Frutiger | bruno.frutiger@bakom.admin.ch | 5520 |
| **Radio et télévision** | | | |
| Chef et vice-directeur | Martin Dumermuth | martin.dumermuth@bakom.admin.ch | 5545 |
| Médias nationaux et internationaux | Peter Marti | peter.marti@bakom.admin.ch | 5544 |
| Médias locaux et rediffusion | Marcel Regnotto | marcel.regnotto@bakom.admin.ch | 5535 |
| Service Surveillance radio et télévision | Carole Winistörfer | carole.winistoerfer@bakom.admin.ch | 5449 |
| **Services de télécommunication** | | | |
| Chef et directeur suppléant | Peter Fischer | peter.fischer@bakom.admin.ch | 5599 |
| Droit et société de l'information | Matthias Ramsauer | matthias.ramsauer@bakom.admin.ch | 5510 |
| Services fixes et service universel | Armin Blum | armin.blum@bakom.admin.ch | 5579 |
| Services mobiles et par satellite | Urs von Arx | urs.vonarx@bakom.admin.ch | 5856 |
| Numérotation et adressage | François Maurer | francois.maurer@bakom.admin.ch | 5576 |
| Economie et statistiques | René Dönni | rene.doenni@bakom.admin.ch | 5543 |

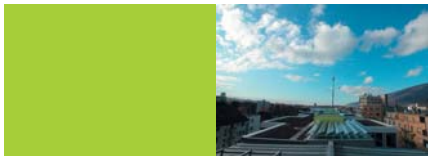

| *Unité d'organisation* | *Nom* | *E-mail* | *Téléphone +41 32 327* |
|---|---|---|---|
| **Concessions de radiocommunication et installations** | | | |
| Cheffe et vice-directrice | Véronique Gigon | veronique.gigon@bakom.admin.ch | 5448 |
| Service de coordination | Bernhard Pfander | bernhard.pfander@bakom.admin.ch | 5442 |
| Installations | Gerhard Käser | gerhard.kaeser@bakom.admin.ch | 5565 |
| Concessions de radiocommunication | Rudolf Rieder | rudolf.rieder@bakom.admin.ch | 5820 |
| Droit et marché Suisse alémanique | Daniel Büttler | daniel.buettler@bakom.admin.ch | 5445 |
| Droit et marché Suisse romande et italienne | Olivier Pauchard/ Patricia Voisard Vollmer | olivier.pauchard@bakom.admin.ch patricia.voisard@bakom.admin.ch | 5430 5591 |
| **Gestion des fréquences** | | | |
| Chef | Peter Pauli | peter.pauli@bakom.admin.ch | 5700 |
| Technologie radio | Daniel Vergères | daniel.vergeres@bakom.admin.ch | 5720 |
| Planification des fréquences | Philippe Horisberger | philippe.horisberger@bakom.admin.ch | 5411 |
| Assignation des fréquences | Konrad Vonlanthen | konrad.vonlanthen@bakom.admin.ch | 5583 |
| Radio Monitoring | Silvio Rubli | silvio.rubli@bakom.admin.ch | 5730 |

### *Contact*

Vous souhaitez nous joindre?
Alors composez le numéro +41 32 327 55 11 (centrale)
ou envoyez-nous un fax au numéro +41 32 327 55 55.

### *Notre adresse postale*

OFCOM, Case postale, CH-2501 Biel/Bienne

### *Notre adresse internet*

www.ofcom.ch

À l'adresse internet www.ofcom.ch/fr/amt/kontaktadressen/index.html, vous trouverez une carte vous indiquant comment parvenir à notre office à la rue de l'Avenir 44, Bienne.

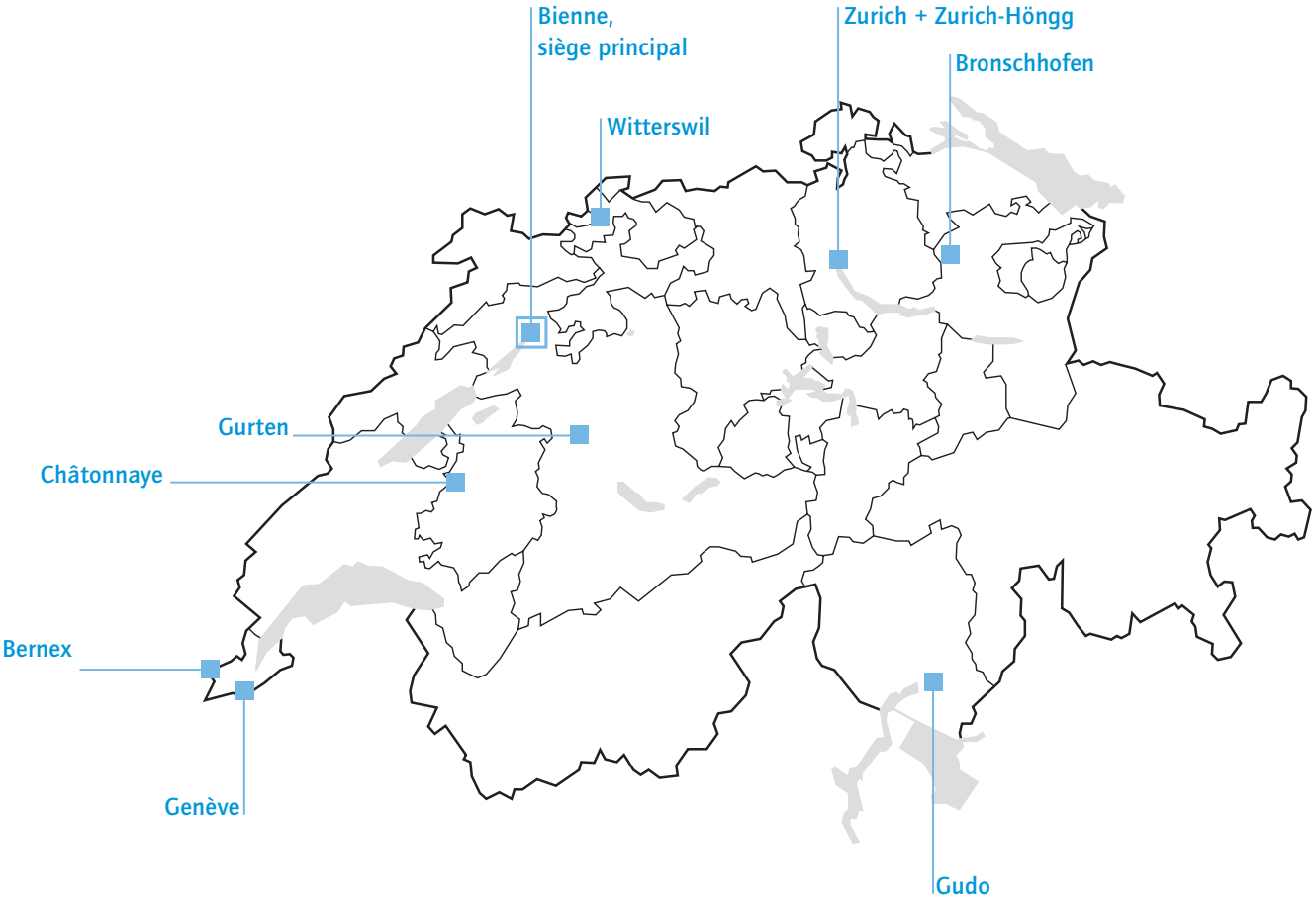


*Sites*

L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle et d'assurer le bon fonctionnement des marchés.

## GLOSSAIRE

→ **ADSL** Asymmetric Digital Subscriber Line (accès numérique à large bande)
→ **Billag** Organe d'encaissement pour les redevances de réception de radio et de télévision
→ **CEM CEM-E** Compatibilité électromagnétique Environnement
→ **CEPT** Conférence Européenne des Administrations des postes et télécommunications
→ **CI-SI** Comité interdépartemental pour la société de l'information
→ **ComCom** Commission fédérale de la communication
→ **CSC** Carrier Selection Code
→ **CTT-N** Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
→ **DAB** Digital Audio Broadcasting
→ **DETEC** Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
→ **DFAE** Département fédéral des affaires étrangères
→ **DVB-T** Télévision numérique terrestre
→ **EBU** European Broadcasting Union
→ **ENUM** ENUM est un protocole résultant des travaux du Telephone Number Mapping working group de l'IETF
→ **ETSI** European Telecommunications Standards Institute (Institut européen des normes de télécommunication)
→ **GALILEO** Projet européen dans le domaine Services de radionavigation par satellite
→ **GCSI** Groupe de coordination Société de l'information
→ **GMEB** Gestion par mandat de prestation et enveloppe budgétaire
→ **GSM** Global System for Mobile Communications
→ **IETF** Internet Engineering Task Force
→ **LRTV** Révision de la loi fédérale sur la radio et télévision
→ **LTC** Loi sur les télécommunications
→ **OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques
→ **ORNI** Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant
→ **OST** Ordonnance sur les services de télécommunication
→ **OUC** Ondes ultra-courtes
→ **PLC** Powerline Communications (communication par réseau électrique à basse tension)
→ **R&TTE** Radio Equipment & Telecommunications Terminal Equipment (directive concernant les réseaux hertziens et les équipements terminaux de télécommunications)
→ **RLAN** Radio Local Area Network (technologie pour les téléphones et les services internet sans fil)
→ **RNIS (ISDN)** Réseau numérique à intégration de services (fait du réseau téléphonique traditionnel un réseau numérique multimédias pour le son, les textes, les données et les images)
→ **SMSI** Sommet mondial sur la société de l'information
→ **SRG SSR Idée Suisse** Société suisse de radiodiffusion et télévision
→ **TIC** Technologies de l'information et de la communication
→ **UIT (ITU)** Union internationale des télécommunications
→ **UMTS** Universal Mobile Telecommunications System
→ **UWB** Ultra-Wide Band
→ **WEF** World Economic Forum
→ **WLAN** Wireless Local Area Network (Réseaux locaux sans fil avec débit de données élevé)
→ **WLL** Wireless Local Loop
→ **WRC** World Radio Conference

**Impressum**

**Tirage**
1'200 exemplaires en allemand
400 exemplaires en français
200 exemplaires en italien
400 exemplaires en anglais

**Direction**
OFCOM, Roberto Rivola
Case postale, CH-2501 Biel/Bienne

**Coordination**
c-matrix group ag
Bahnhofstrasse 11, CH-6341 Baar

**Impression**
Druckerei Odermatt AG
Dorfplatz 2, CH-6383 Dallenwil

**Photos**
OFCOM, Yves Erismann
Hug und Dorfmüller | design group
Matti Ragaz Hitz Architekten AG, Schwarzburgstr. 200,
CH-3097 Liebefeld-Bern

**Conception**
Hug und Dorfmüller | design group
Kapellplatz 4, CH-6004 Luzern

**Copyright**
©OFCOM 2004
Case postale, CH-2501 Biel/Bienne